



Conditions d'Accès aux Chantiers de l'Atlantique



Vous venez de réserver une visite du site de construction des Chantiers de l'Atlantique. Afin de valider l'accès de votre groupe, voici les 4 étapes à respecter :

1- Etape 1 : Envoyer les identités précises des participants.

Il faut saisir informatiquement, dans le tableau ci-joint, les **NOMS, PRENOMS, DATES ET VILLES DE NAISSANCE, NATIONALITE de TOUS les participants (accompagnateurs inclus)**. Ces informations doivent être identiques à celles indiquées sur la carte nationale d'identité ou le passeport.

Ce tableau est à retourner à l'adresse ci-dessous **au plus tard 10 jours** avant la visite à :

resagroupes@saint-nazaire-tourisme.com

Toute liste incomplète ou envoyée en format PDF ou manuscrite ne sera pas prise en compte.

2- Etape 2 : Contrôle des effectifs.

Nous vous rappelons que l'effectif **maximum autorisé** est de : **50 Personnes + 1 chauffeur**.

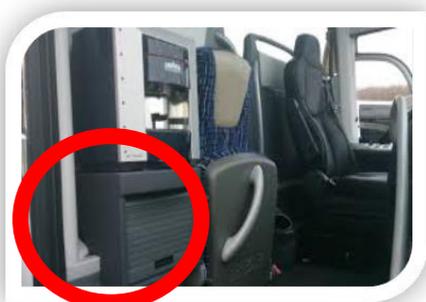
3- Etape 3 : Règlement sanitaire et tenue vestimentaire des participants.

Les **chaussures fermées** sont obligatoires.

Pour votre confort, un vêtement adapté aux conditions climatiques est requis (arrêt descente en extérieur).

4- Etape 4 : Conformité de l'autocar.

Pour une question de sécurité, il est **obligatoire d'avoir votre propre autocar** équipé d'un **micro** et d'un « **siège guide** » situé à côté du conducteur.



Si, pour des raisons d'amplitude horaire de conduite, votre chauffeur devait respecter un temps de pause, celui-ci ne pourrait avoir lieu durant la visite mais devrait se faire avant ou après la visite. Le temps de cette pause serait alors déduit du temps de visite.

Si l'une de ces quatre étapes n'était pas respectée, *Saint-Nazaire Agglomération Tourisme* annulera la visite.